

Commune de BARBIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Commune de Barbières se réunira à la mairie de Barbières :

Lundi 02 février 2026 à 20h00

à l'ordre du jour :

1. Création d'un poste permanent de secrétaire général de mairie à temps complet
2. Création d'un poste permanent d'agent d'accueil polyvalent à temps non complet (28h00)
3. Questions diverses :
 - Mise à disposition de la Maison communale
 - Règlement intérieur/personnel communal

Barbières, le 27 janvier 2026

Le Maire,

Bernard PRÉVIEU

